

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions.

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. Jacques Gadoin, vice-président.* — La commission a décidé de reporter à une date ultérieure l'examen du projet de loi (n° 331, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Elle a ensuite, désigné comme rapporteurs :

— M. Brégégère, de la proposition de loi (n° 28, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale), tendant à compléter l'article 9 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

— M. de Villoutreys, du projet de loi (n° 36, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification des décrets : n° 55-147 du 2 février 1955, n° 55-279 du 2 mars 1955, n° 55-412 du 12 avril 1955 et n° 55-475 du 28 avril 1955, modifiant certains tarifs douaniers.

## AGRICULTURE

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. André Dulin, président.* — Poursuivant ses travaux préparatoires à l'examen de la proposition de loi (n° 368, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles, la commission a reçu une délégation du syndicat national du personnel technique des Directions de services agricoles. Celle-ci a fait connaître les réserves du corps des fonctionnaires qui sera, le cas échéant, chargé de la mise en œuvre pratique de la nouvelle loi, à l'égard d'un texte qu'il estime difficilement applicable.

Lorsque la commission de l'éducation nationale se fût jointe à elle, la commission a, en présence de M. Sourbet, Ministre de l'Agriculture, entendu M. Jean Berthoin, Ministre de l'Education nationale sur le même sujet.

Après avoir rappelé dans quelles conditions la commission de l'agriculture de l'Assemblée Nationale n'a pas cru devoir prendre en considération le projet gouvernemental, qui avait reçu l'approbation de tous les membres du Gouvernement, le ministre a sévèrement critiqué le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Répondant à une question posée par M. Bordeneuve, Président de la commission de l'éducation nationale, le ministre a pris l'engagement formel de défendre le projet de loi gouvernemental si celui-ci était repris lors du débat devant le Conseil de la République.

Les commissions ont décidé d'accélérer l'examen de la proposition de loi afin d'assurer son vote rapide par le Conseil de la République.

## DÉFENSE NATIONALE

**Jéudi 27 octobre 1955.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — La commission a procédé à un premier examen, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 524, année 1955) portant organisation générale de la Défense nationale et des Forces armées.

Le président a incité la commission à prendre une décision rapide sur cet important projet, compte tenu des délais restant impartis au Conseil de la République pour un fonctionnement normal de la navette.

M. Julien Brunhes, rapporteur du texte en première lecture, a fait un bref rappel historique de la question et a demandé à la commission de choisir entre un maintien pur et simple de sa position en première lecture ou l'élaboration d'un nouveau projet.

M. Pisani s'est montré partisan de l'élaboration d'un nouveau texte comportant principalement une définition des principes de la Défense nationale.

La commission s'est finalement ralliée à ce point de vue. MM. Julien Brunhes, Henri Barré et Pisani ont été chargés d'élaborer rapidement ce nouveau texte. En vue de parvenir à une conciliation avec l'Assemblée Nationale, la commission a souhaité que son Bureau prit contact avec celui de la commission de la Défense nationale de l'Assemblée. Elle a décidé d'examiner le vendredi 4 novembre l'avant-projet élaboré par les soins de MM. Julien Brunhes, Henri Barré et Pisani.

**Vendredi 4 novembre 1955.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 524, année 1955), portant réorganisation de la Défense nationale.

Après un échange de vues auquel ont pris part notamment, MM. Julien Brunhes, Pisani, le Général Béthouart, le Général Petit, la commission s'est ralliée au point de vue de M. Pisani, estimant que, devant le désaccord résultant des premiers examens du texte par les deux Chambres, il convenait de proposer une formule plus constructive.

M. Pisani a indiqué, ensuite, que si le projet de loi ne doit pas et ne peut pas, en fait, fixer la structure politique et gouvernementale de la Défense nationale, il devrait fixer d'une façon définitive ses organes techniques, ainsi que les organes techniques les plus élevés des Forces armées.

Ce point de vue a été adopté par la commission.

M. Pisani a été désigné comme rapporteur et il a été chargé de présenter dans les meilleurs délais un projet de nouvelle rédaction pour le projet de loi.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. Jacques Bordenave, président.* — La commission a désigné M. Chapalain comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du plan de modernisation et d'équipement, renvoyé pour le fond devant la commission des affaires économiques.

(Pour l'audition de M. Berthoin, Ministre de l'Éducation nationale, voir *supra*, rubrique « Agriculture ».)

## FINANCES

**Judi 27 octobre 1955.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté, sur le rapport de M. Courrière, la proposition de résolution présentée par M. Rabouin (n° 41, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'article 1368 du Code général des Impôts.

Sur le rapport de M. Maroger, au nom de M. Alric, rapporteur du projet de loi (n° 24, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Ministre de l'Industrie et du Commerce à engager des dépenses en vue de l'organisation de la Section financière à l'exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 et portant ouverture de crédits à cet effet, la commission a adopté le projet.

La commission a ensuite désigné M. Armengaud pour remplacer M. Pellenc à la commission d'enquête sur la régularité de certains marchés passés par le Secrétariat d'Etat à l'Air.

Sur le rapport de M. Coudé du Foresto, la commission a adopté le projet de décret portant élévation du plafond d'emprunts à émettre pour l'aéroport de Paris.

La commission a, enfin, examiné en troisième lecture le projet de décret déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Après avoir entendu le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur les dispositions de la proposition de loi (n° 307, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux, la commission a repris l'examen de ce texte.

Au cours de la large discussion qui a suivi l'exposé du rapporteur, M. Motais de Narbonne, la décision a été prise, par 6 voix contre une et une abstention, de proposer :

1° De supprimer l'article premier, qui tendait à permettre la révision du prix des baux emphytéotiques ;

2° De maintenir pour la révision des baux commerciaux le système prévu par la législation actuellement en vigueur, étant entendu qu'en aucun cas il ne serait tenu compte, pour le calcul de la valeur locative, des investissements du preneur ni des plus ou moins-values résultant de sa gestion.

La commission a également entendu les rapports de :

— M. Abdallah Mahdi, sur le projet de loi (n° 327, année 1955), créant un poste de juge et un poste de greffier au tribunal de première instance de Bône ;

— M. Gaston Charlet sur le projet de loi (n° 415, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'enfance délinquante en Tunisie.

Les conclusions des rapporteurs, favorables à l'adoption sans modification de ces deux textes, ont été approuvées à l'unanimité.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Lodéon, du projet de loi (n° 22, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'introduction dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, des dispositions de l'ordonnance du 18 avril 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;

— M. Biatarana, du projet de loi (n° 23, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 7 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française ;

— M. Molle, du projet de loi (n° 47, session 1955-1956) adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de Justice.

**Jeudi 27 octobre 1955.** — *Présidence de M. Marcel Molle, président d'âge.* — Réunie en commun avec la commission des moyens de communication, au cours d'une suspension de la séance publique, la commission a procédé à un nouvel examen du projet de loi (n° 163, année 1955) sur la responsabilité du transporteur en cas de transport aérien (voir *infra*, rubrique « Moyens de Communication, Transports et Tourisme »).

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 27 octobre 1955.** — *Présidence de M. A. Pinton, président.* — En réunion commune avec la commission de la justice, les commissaires, après avoir entendu leur rapporteur M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 163, année 1955) relatif à la responsabilité du transporteur au cas de transport aérien, ont décidé

de faire leurs les articles de la commission saisie pour avis, apportant, toutefois, une légère modification à l'avant-dernier paragraphe de l'article premier.

Ils ont, enfin, adopté les conclusions favorables du rapport de M. Sauvêtre sur le projet de loi (n° 3, session 1955-1956) concernant la construction du Pont du Martrou, sur la Charente.

### PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 27 octobre 1955.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Cardot, président.*  
— La commission a désigné :

— M. de Pontbriand, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 405, année 1955) de M. Augarde, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi étendant aux enfants des victimes du terrorisme en Algérie, la législation relative aux pupilles de la Nation ;

— M<sup>me</sup> Cardot, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 455, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à fixer les droits à pension de la femme divorcée dans le régime général des retraites ;

— M. Radius, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 13, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative aux pensions d'invalidité des veuves de la guerre 1914-1918 ayant acquis la nationalité française par leur mariage avec les Alsaciens-Lorrains.

M. Jean-Louis Fournier a attiré l'attention de la commission sur le fait que les invalides de guerre ne bénéficient pas, auprès de la Caisse de Sécurité sociale, du décret du 20 mai 1955 qui a supprimé le plafond de trois ans pour les prestations longue maladie mais qui a accordé les soins sans limitation de durée.

La commission attirera l'attention du Ministre des Anciens Combattants sur cette question.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Jeudi 27 octobre 1955.** — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Debû-Bridel sur la proposition de loi (n° 334, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Après une discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. Vincent Delpuech, Léo Hamon, Boisrond, Georges Maurice, Primet et le président, la commission a adopté les conclusions de M. Debû-Bridel tendant à proposer le vote d'un amendement au texte adopté par la commission du travail, ayant pour objet de proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1957 la validité des conventions actuellement en vigueur.

La commission a, ensuite, désigné M. Vincent Delpuech comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 25 octobre 1955.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a décidé de proposer au Conseil de la République les candidatures suivantes au poste de membre du Comité constitutionnel pour la session 1955-1956 :

— M. Jacques Donnedieu de Vabres, présenté par le groupe de la Gauche démocratique et du Rassemblement des Gauches Républicaines ;

— M. Maurice Delepine, présenté par le groupe Socialiste ;

— M. Léon Julliot de la Morandière, présenté par le groupe des Républicains Indépendants.



Sur proposition de M. Michel Debré, la commission a adopté ensuite une modification de l'article 18 du Règlement tendant à accorder à la commission des affaires étrangères un troisième vice-président et un troisième secrétaire.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. Lucien Tharraud, vice-président.* — La commission a achevé l'examen du rapport de M. de Chevigny sur la proposition de loi (n° 239, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à empêcher certains abus dans le régime des retraites du personnel des entreprises. Elle s'est ralliée aux propositions de son rapporteur prévoyant, en particulier, que des accords de coordination devront intervenir, dans un délai de deux ans, entre les caisses de retraites complémentaires instituées dans le cadre des professions.

Puis, elle a entendu un rapport de M. Menu sur la proposition de loi (n° 399, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 103 du titre I du livre IV du Code du travail. Elle a décidé de modifier le texte de telle façon qu'un décret fixe le taux minimum des vacances qui seront accordées aux conseillers prud'hommes, ce minimum pouvant être relevé par arrêté préfectoral pris après avis des conseils municipaux du ressort du conseil de prud'hommes.

Ensuite, la commission a pris connaissance des rapports de M. Menu sur :

1° La proposition de loi (n° 457, année 1955) adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 80 du livre IV du Code du travail ;

2° La proposition de loi (n° 11, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie.

Mais, la discussion de ces textes a été renvoyée à une séance ultérieure.

Enfin, la commission a désigné :

— M. Abel-Durand, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 12, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser la situation juridique des sous-agents d'assurance ;

— M<sup>me</sup> Devaud, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 16, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser les organisations habilitées à discuter les conventions collectives du travail.

### COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

**Mardi 25 octobre 1955.** — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Léo Hamon sur l'ensemble des problèmes actuels du Laos.

Après un bref rappel chronologique, l'orateur, membre de la mission sénatoriale qui s'est rendue en Indochine en septembre dernier, a souligné qu'un effort important devait être accompli par la France — notamment dans le domaine culturel — en faveur du Laos.

Enfin, il a examiné avec un soin particulier les problèmes militaire et économique et celui posé par l'existence du Pathet-Lao.

### COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU PROGRÈS TECHNIQUE

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. le professeur Bugnard, directeur de l'Institut National d'Hygiène. Celui-ci retrace la création de l'Institut et l'extension de ses attributions à l'ensemble de la recherche médicale. Il fait ressortir l'évolution de cette recherche vers un travail collectif de médecins et de techniciens et la nécessité d'une coordination étroite entre les organismes de recherches tels que Centre national de la Recherche scientifique et Institut national d'Hygiène.

M. Bugnard expose les réalisations en cours, conformément au plan d'équipement de la recherche médicale, grâce au crédit de 400 millions ouvert pour l'année 1955 à l'I. N. H. par le décret-programme du 20 mai 1955.

Il fait ressortir la modicité de ces chiffres en comparaison des sommes affectées à la recherche médicale en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Le directeur de l'Institut National d'Hygiène rappelle que dans d'autres domaines (production industrielle, spécialités pharmaceutiques) la recherche bénéficie d'importantes ressources privées, à caractère parafiscal. Il souhaite qu'une solution semblable puisse intervenir en faveur de la recherche pure poursuivie par l'I. N. H.

Une discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. Jean-Louis Fournier, Pinchard, Chazette, Portmann et le président, s'est instaurée sur ce problème ainsi que sur la question de la rémunération des chercheurs de l'Institut.

Enfin, M. Bugnard insiste sur la crise d'effectif, tant en savants qu'en techniciens, dont souffre la recherche médicale et aussi sur l'insuffisance des cadres de l'enseignement supérieur.

La commission entendra, au cours d'une prochaine séance, M. l'Administrateur général du commissariat à l'énergie atomique.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE  
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN  
MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (N° 5,  
SESSION 1955-1956)

**Mercredi 26 octobre 1955.** — *Présidence de M. Georges Maurice, président.* — La commission a entendu M. René Laniel sur la demande en autorisation de poursuites dont il est l'objet.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE  
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN  
MEMBRE DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE (N° 4,  
SESSION 1955-1956)

**Mardi 25 octobre 1955.** — *Présidence de M. Houdet, président d'âge.* — La commission a constitué son bureau :

*Président* ..... M. Houdet.  
*Secrétaire-rapporteur* ..... M. Schwartz.

La commission a pris connaissance de la demande en autorisation de poursuites concernant M. de Chevigny et entendu les explications de l'intéressé.

Après un bref échange de vues, la commission a estimé qu'il n'y avait pas, en l'espèce, de diffamation ni individuelle ni collective des architectes et, se référant à une tradition parlementaire constante en la matière, a décidé de refuser la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. de Chevigny.